



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du samedi 13 juin 2026 à WEITERSWILLER (67)

RAPPORT D'ACTIVITÉ de l'EXERCICE 2025

1. FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION :

Votre association est gérée par un COMITÉ élu par l'Assemblée Générale, lequel Comité élit un Bureau. **Le Comité était composé au 31 décembre 2025 des membres suivants :** Denis BILGER, Jean-Marc BIRY, Stéphanie BRINGIA, Rémy CLADEN, Vincent COUVREUR, Frédéric CUENEY, Simone de BUTLER, Hugo DIGIANO, Bernard DUHEM, Claude EICHWALD, Denis ELBEL, Christian FUCHS, Elodie HEBERLE, Marjolaine IMBS, Gilbert KUNTZ, Bénédicte LIENARD, Daniel MUNSCH, Jean RAPP, Marc REISER-DELIGNY, Pierre SCHULTZ, François WURTH.

Ils ont démissionné en 2025 :

- Jean-Christophe BRUA le 10 février,
- Pascale ERHART le 3 avril,
- Jean HISS le 29 août.

Le Bureau avait été élu par le comité électif du 16 juin 2025 et comprenait :

Jean-Marc BIRY président, Denis ELBEL vice-président, Denis BILGER secrétaire, Bénédicte LIENARD trésorière, Bernard DUHEM trésorier adjoint.

À la suite de la démission le 25 octobre 2025 de Jean-Marc BIRY de son poste de Président, pour raisons personnelles, un nouveau Comité électif a été convoqué le 17 novembre 2025

Composition du Bureau élu lors du comité électif du 17 novembre 2025 :

Denis ELBEL président, Bernard DUHEM vice-président, Denis BILGER secrétaire Bénédicte LIENARD trésorière,

Et les principaux membres actifs : Simone DE BUTLER rédactrice en chef du Blättel, Christian FUCHS, Haut-Rhin, Marjolaine IMBS, commission Technique et Architecture, Claude EICHWALD, Pays de Hanau, Rémy CLADEN architecte Haut-Rhin, Hugo DIGIANO (Sundgau), Élodie HÉBERLÉ, Stammtisch Bas-Rhin, François WURTH, Stammtisch Haut-Rhin, Daniel MUNSCH secteur Hochfelden, Jean RAPP, Page Facebook ASMA, Marc REISER-DELIGNY page Facebook Amis de l'ASMA

Future composition du Comité après l'assemblée générale du 13 juin 2026 :

Denis BILGER, Jean Marc BIRY, Stéphanie BRINGIA, Vincent COUVREUR, Simone de BUTLER, Bernard DUHEM, Denis ELBEL, Claude EICHWALD, Christian FUCHS, Marjolaine IMBS, Gilbert KUNTZ, Bénédicte LIENARD, Jean RAPP, Pierre SCHULTZ et François WURTH

Se représentent au renouvellement de leur mandat au Comité : Rémy CLADEN, Frédéric CUENEY, Hugo DIGIANO, Daniel MUNSCH, Marc REISER-DELIGNY.



Trois candidats se présentent pour rejoindre le Comité : Cédric LOTZ, Lucas HAMM et Thomas PROBST

Elodie HÉBERLÉ ne se représente pas, elle quitte le Comité ; nous la remercions vivement pour sa contribution au long de ces années et la qualité de son travail comme secrétaire et ensuite comme organisatrice et animatrice des Stammtisch du Bas-Rhin, rendez-vous majeurs pour l'Association.

1.1 Réunions de Bureau et de Comité en 2025 : 24 janvier, 3 avril, 13 mai, 16 juin (comité électif)
22 septembre, 8 octobre et 17 novembre (comité électif).

1.2 Relations

Avec diverses Associations Amies : l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois (APB), le Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett, Maisons Paysannes de France, la SCMHA etc...

Nombreuses rencontres avec des élus, surtout des Maires, avec la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) et avec la Fondation du Patrimoine.

Trophée ASMA 2026 :

Le « Trophée ASMA 2026 » : Le nom du lauréat sera connu le jour de l'AG

Le Bulldozer d'Or 2026 : un Bulldozer d'Or sera attribué le jour de l'AG, le nom de l'*heureux bénéficiaire* sera connu le jour de l'AG.

2. LA COMMUNICATION :

L'ASMA est active sur de nombreux vecteurs de communication, en particulier :

La communication interne :

Elle est très importante et donne tout son relief à notre association, car destinée en priorité à nos adhérents, aux élus, aux associations amies et aux collectivités territoriales.

La communication externe :

Elle est essentielle pour la visibilité de nos actions et engagements qui apparaissent constamment sur les réseaux sociaux et notre site Internet, et régulièrement dans la presse audiovisuelle (TV et radio), la presse écrite locale et nationale (et même internationale : articles dans des journaux d'Outre-Rhin).

2.1 La communication interne : les supports

La Carte de Vœux 2026 :

Près de 2 500 cartes de vœux ont été adressées en envoi groupé par La Poste mi-janvier 2026, à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine, à de nombreux journalistes, et à de très nombreux élus, dont les maires des 880 communes d'Alsace. L'ASMA s'efforce chaque année de mettre en valeur notre patrimoine, par le choix d'une illustration et d'un poème en dialecte alsacien. L'envoi des vœux est également l'occasion d'adresser à tous les soutiens une invitation à adhérer ou cotiser pour la nouvelle année. Cette année, le poème choisi était de Conrad Winter.

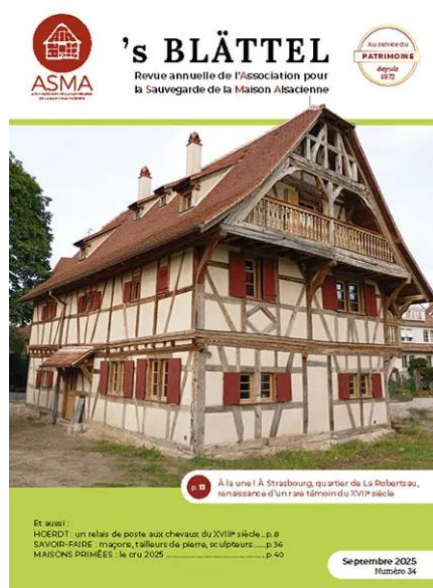


's Blättele : La lettre d'information trimestrielle de l'ASMA

La lettre d'information trimestrielle de l'ASMA est envoyée par mail aux adhérents, aux élus, à tous les maires d'Alsace, à de nombreux journalistes et à de très nombreux soutiens (inscription gratuite, sur asma.fr). La rédaction des articles est pilotée par Denis Elbel et leur mise en page est assurée depuis janvier 2024, par Carole Mizrahi de l'agence « Effet immédiat ». Vous pouvez participer à sa rédaction en envoyant vos propositions d'articles (texte et photos) à contact@asma.fr. Nous comptons actuellement près de 5 000 abonnés 5 numéros sont sortis en 2025

's Blättele : La Revue annuelle, parue en septembre 2025

La réalisation de notre revue papier annuelle est un travail d'équipe, dont Simone de Butler est la rédactrice en chef. Elle bénéficie, depuis 2024 d'un numéro ISSN. Outre les rédacteurs des articles (les contributions des adhérents sont les bienvenues), le travail de relecture est assuré par Simone de Butler, Denis Elbel et d'autres membres concernés. La parution est régulière en septembre de chaque année. Le numéro de 2025 a été tiré à 3000 exemplaires. Il est adressé en envoi groupé par La Poste à tous les adhérents, à nos soutiens défenseurs du patrimoine, à des institutions en charge de la protection du patrimoine et à de très nombreux élus alsaciens dont, depuis 2020, aux maires des 880 communes d'Alsace.





Les 6 conseils de l'ASMA : un document simple, pour tous, sur 2 pages

L'ASMA a produit un document illustré et simple, sur 2 pages, faciles à utiliser les principaux conseils à destination de toute personne se lançant dans un projet de restauration : pédagogie et conseils concrets et simples, la sauvegarde des maisons alsaciennes passe par la diffusion large des conseils précieux, fruit de l'expérience du Comité de l'ASMA.



2.2 La communication externe sur Internet : site asma.fr et Réseaux sociaux

Le site Internet de l'ASMA est la vitrine de l'association et un centre de ressources pour tous :

Le site asma.fr comporte de nombreuses informations à disposition des adhérents mais également de tout public intéressé par la sauvegarde du patrimoine, il est régulièrement mis à jour :

- Des actualités
- Des événements proposés, notamment les Stammtisch (avec inscription en ligne) ou le repas à l'AG
- L'annuaire des professionnels du bâti ancien
- Des fiches conseil
- Les publications 's Blättele et 's Blättel y sont également disponibles
- Sa fréquentation a cru de manière importante en 2025 sous l'effet de la création de l'Espace Adhérent (Yapla) accessible depuis le site pour consulter son compte, payer sa cotisation ou retrouver son reçu fiscal

Afin de rendre les informations toujours plus complètes, utiles et facilement accessibles via une navigation plus ergonomique, une refonte du site Internet a été entreprise en 2025 et menée sur plusieurs mois – un travail de fond a été fait de manière à ce que le plus grand nombre y trouve les informations utiles à entretenir son bâti, trouver les bons conseils ou signaler un risque de démolition.

Ce travail a permis la mise en ligne du site refondu, plus coloré et plus vivant début 2026.

Les réseaux sociaux : Facebook ASMA, Jean Rapp en est le modérateur et la page Facebook « les Amis de l'ASMA » dont le modérateur est Marc Reiser-Deligny.
(En 2025, interventions du Président, mais principalement du Vice-Président)



2.3. La communication externe audiovisuelle

Les actions de l'ASMA ont été relayées tout au long de l'année dans divers media audiovisuels, dont notamment :

Radios : France Bleu Alsace, France Bleu Elsass, RCF Alsace, Radio Judaïca, Top Music

TV: TF1, France 2, France 3 Alsace, France 3 National, France 5, BFM, SW3 Fernsehen

Quelques événements retracés :

France 3 Alsace : valorisation médiatique de la sauvegarde du patrimoine
France Bleu Alsace

2.4. La communication externe écrite :

DNA : Publication tout au long de l'année, de nombreux articles sur les actions de l'ASMA

Autres en Alsace : l'Alsace, l'Ami Hebdo, Echo d'Alsace, Actu Strasbourg

En Vieille France : Le Parisien, Le Figaro, Magazine Mission Patrimoine, Le Journal des Arts, Le Moniteur, The Connexion

Outre-Rhin : die Babiche Zeitung, die Rheinpfalz, die Mittelbadische Presse.

En librairie : avec les adhérents nous avons soutenu la parution « D'ALPHONSE » Nous avons écrit à nos adhérents et soutien en décembre 2025 : « Le Comité de l'ASMA est heureux de vous faire découvrir cette belle initiative d'une très jeune maison d'édition strasbourgeoise, Alphonse et Colette : un **album illustré sur l'histoire du Sauvetage d'Alphonse**, une belle maison pleine de charme à qui redonner vie en la sauvant de la démolition. »

3. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE :

Pour sauvegarder un patrimoine il faut : **le connaître et le restaurer, veiller sur lui et agir.**

- **Le connaître et le restaurer** : pour ce faire nous organisons des Stammtisch et des actions pédagogiques.

3.1 Les Stammtisch :

Dans le Bas-Rhin, ils sont organisés par Elodie Héberlé, et la relève sera assurée par Marjolaine Imbs à partir de 2026.

3 Stammtisch au Cerf d'Or à Strasbourg :

Ils ont eu lieu les 12/01, 11/03 et le 18/11. Ils ont rassemblé entre 15 et 30 participants, venant de tout le Bas-Rhin et parfois du Haut-Rhin et de Moselle. Une dizaine de professionnels (architectes, spécialistes de béton de chanvre, enduits chaux, peintures naturelles, charpentiers, couvreurs, chaudiéristes) ont répondu aux questions des participants. Ces questions concernent très souvent l'isolation thermique, mais aussi des problèmes de structures (pourrissement de la poutre sablière) ou la présence de moisissures dans les caves.



Le 07/06/25, Stammtisch à Vendenheim, co-organisé avec la commune de Vendenheim dans le cadre de l'Année de la Mémoire et du Patrimoine



Durant toute l'année 2025, Vendenheim célèbre l'année de la Mémoire et du Patrimoine. Avec ce thème convenant parfaitement à l'ASMA, la commune a accueilli un Stammtisch délocalisé début juin. Confortablement installés dans une superbe salle de conférence, plusieurs projets ont pu être présentés et commentés.

Le 04/10/25, Stammtisch délocalisé à Westhouse-Marmoutier co-organisé avec Thomas Probst, tailleur de pierre

Dans l'atelier du tailleur de pierre Thomas Probst.

Malgré une météo médiocre qui aura sans doute dissuadé les moins téméraires, plusieurs ateliers de démonstration des métiers de la restauration du patrimoine ont animé l'après-midi : Thomas Probst, artisan tailleur de pierre, Vincent Couvreur, Ecosphère Habitat, isolation écologique, Sylvain Bisceglia, enduits à la chaux, Emmanuel Boehm, chauffournier à Dahlenheim, Lahm-terre, artisanes de la terre crue, Lucas Gruber, artisan couvreur, Kevin Woehrel, artisan charpentier.



Des démonstrations "remplissage torchis" et "équarrissage d'une grume pour en faire une poutre" ont été admirées par les participants.

Dans le Haut-Rhin, ils sont organisés par François Wurth : 3 Stammtisch ont été organisés

Le 4 octobre au Parc de Wesserling,
Suivi d'une visite du château et des bâtiments du parc.



Le 28 juin à la maison de la nature du Sundgau (Altenach) à l'occasion de la fête de la nature.

Le 15 mars à Illhaeusern suivi de la visite du village de Grussenheim,

Présence à des manifestations :

Le Tour des Fermes à Quatzenheim



D'r Kehr ums Dorf in Zwätzne

La découverte des corps de ferme, uff elsässisch, du 19 juin dernier à Quatzenheim a connu un grand succès, avec une cinquantaine de participants, dont certains sont venus de loin : Bouxwiller, Engwiller, Gerstheim...



Ferme 's Bierels à Quatzenheim - XVIIIe et XIXe siècle © Denis Elbel Clé de voûte du portillon - 1742 - © D.Elbel



L'ASMA à Vendenheim



Dimanche 7 septembre, le Patrimoine était à l'honneur à Vendenheim qui a doublé l'événement en l'associant à sa traditionnelle Fête de la Patate.

Cette fête est une tradition bien ancrée qui existe depuis plusieurs décennies, créée pour célébrer l'importance de la pomme de terre dans la culture locale et promouvoir les produits du terroir.

Le Tour des Fermes de l'Eurométropole de Strasbourg



De gauche à droite : Jean Rapp, Cedric Lotz, Marjolaine Imbs - © Frédéric Cueney

Dimanche 15 juin, l'ASMA en plus de son Assemblée à Dannemarie, était aussi présente au **Tour des Fermes de l'Eurométropole de Strasbourg**, qui se déroulait cette année entre Osthoffen, Kolbsheim, Achenheim et Breuschwickersheim. Événement grand public, il est destiné à recréer du lien entre les producteurs et les consommateurs. Il fait partie des actions développées dans le cadre du Projet Alimentaire Territoriale de l'EMS qui bénéficie d'un soutien financier du plan de relance

C'est dans un corps de ferme de Breuschwickersheim, avec d'autres partenaires, qu'un stand ASMA présentait son existence depuis plus de 50 ans, ses actions et ses conseils.

Breuschwickersheim se prêtait bien à cette démonstration avec ses nombreux grands corps de ferme situés essentiellement le long de la route menant à Strasbourg, et ses petits corps de ferme situés le long des rues secondaires.



3.3. Veiller et Agir

- **Veiller sur lui et agir** : le réseau des sentinelles et de nos nombreux sympathisants nous alerte sur les maisons en danger et, en fonction des situations, nous intervenons en adaptant le type d'action (prévention, contact avec le maire, recours gracieux, conseil-sensibilisation, recours contentieux, médiatisation etc...)

Le présent chapitre présente des actions significatives : visites sur sites (visites conseils), recours gracieux, recours contentieux au Tribunal Administratif. Elles font suite à des alertes téléphoniques ou par courriels. Cette liste n'est pas exhaustive, elle ne reprend pas les conseils donnés très régulièrement sur nombreuses sollicitations via notre site vers le mail ou le téléphone de l'ASMA.

3.3.1. Actions menées dans le Haut-Rhin :

Buschwiller – Reichstett : démontage, transfert et renaissance d'une maison du XVI^e siècle

La maison de Buschwiller (1554), l'une des plus anciennes maisons paysannes d'Alsace, a été démontée en novembre 2022, et a été transférée au Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett. Ce projet, coordonné par Jean-Claude Kuhn et Marc Grodwohl, vise à restituer scientifiquement une maison mixte logis-écurie, révélant la diversité des formes d'habitat rural au XVI^e siècle. Le permis de construire pour la reconstruction a été validé en octobre 2024. Le chantier mobilisera des bénévoles, des jeunes en difficulté, des personnes en situation de handicap et des chantiers internationaux, dans une démarche de transmission des savoir-faire et d'inclusion sociale. L'écomusée de Reichstett, ouvert depuis 2005, accueille environ 2 000 visiteurs par an et propose un parcours pédagogique sur l'évolution de l'habitat alsacien. Le projet, dont le coût global est estimé à 120 000 €, valorise 25 000 heures de bénévolat (soit 1,25 M€ en équivalent travail).

La reconstruction se fera en plusieurs étapes : fondations adaptées au sol argileux, remontage des murs en moellons et colombages, couverture avec des tuiles reproduites à l'identique, puis aménagements intérieurs restituant les volumes et fonctions d'origine. Les travaux sont réalisés en partenariat avec des lycées professionnels et des artisans spécialisés, garantissant la fidélité historique et la qualité technique. L'objectif est de terminer la maison vers 2028.

Le Comité a accordé un Don exceptionnel de l'ASMA de 10 000 € pour l'achat des 6 500 tuiles produites à l'identique des tuiles de 1554 par la tuilerie artisanale de Niderviller compte tenu du caractère exceptionnel de la maison, de l'opération de sauvetage qui a été menée et de cette reconstruction dans le respect du bâti ancien.



Rund Um à Reichstett



Retour sur la sauvegarde de la maison de **Buschwiller de 1554** qui sera reconstruite par les bénévoles du Parc de la Maison Alsacienne de Reichstett.
Interview de Jean-Claude Kuhn, Président du Parc de la Maison Alsacienne à Reichstett et de Katharina Dickel, Gérante de la Boîte en Bois de Vieux-Ferrette.

Buethwiller

Sauvegarde d'une rare maison du XVIII^e siècle



Sauvetage d'une maison à colombages érigée vers 1680 à Buethwiller, dans le Sundgau, malheureusement promise à la démolition, qui vient d'être soigneusement démontée par des charpentiers passionnés de Vieux-Ferrette, afin d'être stockée en attendant d'être remontée ailleurs.

Compte tenu de l'urgence, ces passionnés n'ont pas attendu de savoir si la cagnotte lancée à la mi-février allait leur permettre de couvrir le coût de leur opération.

L'ASMA, qui les connaît bien, car ce sont déjà eux qui avaient démonté, in extremis, en novembre 2022, la remarquable maison de Buschwiller de 1554, les a immédiatement soutenus en leur faisant un don de 1 000 €.





Reconstruction visuelle de la maison de Buethwiller, par « La Boîte en Bois »

Datation de la maison de Buethwiller :

Une aventure dendrochronologie, une science précise :

Elle permet de déterminer la date d'abattage des arbres utilisés dans une construction en analysant les **cernes de croissance du bois**

Les défis de Buethwiller : Dans le cas de Buethwiller, l'opération s'est révélée particulièrement ardue. La maison, démontée et stockée « en palette », n'était plus in situ, ce qui compliquait l'identification des pièces et la garantie de leur origine.

Des résultats surprenants : Après une sélection rigoureuse, trois échantillons ont été prélevés sur les solives du salon, des pièces semblant appartenir au noyau originel de la maison.

Solive #1 : abattage daté au début de l'été 1659 Solive #2 : date d'abattage inconnue, mais l'arbre a vécu au moins jusqu'en 1677 Solive #3 : abattage daté au début de l'été 1687.

En l'absence d'échantillons supplémentaires, la date de construction de la maison de Buethwiller est estimée, sous réserve, à 1687. Cette datation corrobore nos estimations initiales basées sur l'analyse architecturale.

Joyeux 338e anniversaire à la « vieille dame » de Buethwiller !

Waldighoffen

Qui veut se débarrasser de son chien...

Cette devise semble avoir prévalu chez ce propriétaire d'une maison à colombage à Waldighoffen qui souhaitait la démolir au prétexte qu'elle menaçait ruine. Dans le cas présent, pour convaincre les autorités de tutelle, la demande était accompagnée d'un rapport d'un bureau d'études de structure qui a sans doute omis de faire sérieusement et objectivement son travail d'expertise et qui a conclu, telle la voix de son maître d'ouvrage, à la dégradation de près de 80% des éléments de pans de bois



Le Maire de la commune, M. Jean-Claude SCHIELIN, ne s'en est pas laissé compter et a demandé à l'ASMA un avis circonstancié sur le dossier. De fait, en considération de l'article L.421-6 du code de l'urbanisme qui précise qu'« un permis de démolir peut être refusé ou n'être accordé que sous réserve de l'observation de prescriptions spéciales si les travaux envisagés sont de nature à compromettre la protection ou la mise en valeur du patrimoine bâti ou non bâti, du patrimoine archéologique, des quartiers, des monuments et des sites » et en s'appuyant sur une partie des arguments de l'avis de l'ASMA, le maire a refusé le permis de démolir en date du 3 mars 2025.

Brunstatt

Recours au Tribunal Administratif en faveur de la maison de 1604 : pas encore de délai fixé pour l'audience.



3.3.2. Actions menées dans le Bas-Rhin :

Ces actions sont notamment assurées par Denis Elbel, Claude Eichwald, Jean Rapp, Marjolaine Imbs et Jean-Marc BIRY

Uhlwiller :

Sauvegarde du corps de ferme du XVIIIe siècle



Le corps de ferme en 1914

Le projet de la commune d'Uhlwiller d'un équipement public polyvalent (micro-crèche, maison de santé et salle d'activité scolaire) devait voir le jour après la démolition totale d'un ancien corps de ferme du XVIIIe siècle situé au cœur de la commune.

Denis ELBEL est intervenu auprès de Mme Sabine DREXLER, Sénatrice et conseillère d'Alsace, en charge du dispositif d'aide à la sauvegarde de la maison Alsacienne et du bâti traditionnel de la CeA, qui a sollicité une rencontre en mairie à la mi-décembre, accompagnée des services instructeurs de la collectivité. Elle a pu informer le maire, M. Thomas KLEFFER, que la commune perdrait le bénéfice de la subvention de la CeA au projet d'équipement envisagé en vertu d'une décision du président Frédéric BIERRY, prise lors de son grand tour des territoires alsaciens à Truchtersheim le 22 novembre 2021, en réponse à la demande de l'ASMA, de ne plus octroyer de subvention de la CeA aux projets communaux qui impliqueraient, en amont de tous travaux, la démolition d'un bâtiment présentant un intérêt patrimonial. L'option retenue est de préserver l'alignement sur rue, la reconstruction-extension des granges en salles d'activités et de la maison d'habitation en maison de santé est suffisante pour répondre aux besoins en surfaces à construire.

L'ASMA s'est déclarée prête à soutenir le Maire dans la phase de réalisation si le projet de restructuration est conforme aux attentes de valorisation de ce corps de ferme et de l'espace public environnant.

Engwiller :



Arrière, travaux en 2020 - ©Denis Elbel

Arrière en janvier 2021 - ©Denis Elbel

Une auto-réhabilitation entre démarche environnementale et patrimoniale, un chantier exemplaire. Depuis 2019, Carole Waldvogel et Gilles Becker, tous deux membres de l'ASMA, se consacrent à la restauration de leur ferme ancienne à Engwiller, un village alsacien du Bas-Rhin. Dans une démarche **d'écorenovation respectueuse du patrimoine**, ils privilégient les matériaux de récupération, les isolants biosourcés, et une solution de chauffage à la fois performante et respectueuse des traditions.



2023 - ©Denis Elbel



Octobre 2023 - ©Denis Elbel

Zutzendorf:

La rénovation d'un corps de ferme suscite des tensions



Grange
condamnée
! - © Denis
Elbel 16
juillet 2024

Construction neuve d'une banalité manifeste, ces travaux sont incompatibles avec le caractère traditionnel et authentique des bâtiments et matériaux existants. Les conséquences paysagères des travaux seraient très préjudiciables pour la cohérence et pour l'authenticité du patrimoine bâti de la commune, considérant surtout l'état de conservation remarquable de celui-ci."

La Petite Pierre :

Contribution d'un Maire du Pays de Hanau
par Claude EICHWALD, Maire de Weiterswiller

Les paysages, l'habitat groupé, les perspectives des rues de nos villages expriment la forte identité de notre région et sont les garants de notre cadre de vie et de notre attractivité touristique.

Et pourtant, chaque année près de 300 maisons traditionnelles sont détruites en Alsace !

Loin d'être vétuste, le bâti traditionnel est étonnant de modernité !

Il répond à tous les critères qui s'imposent à nous aujourd'hui : économie de terrain, modernité des éco-matériaux en place, réemploi, amélioration par des techniques innovantes.

La loi « Climat et Résilience » et sa déclinaison Zéro Artificialisation Nette, la « ZAN », nous obligent à reconsidérer notre consommation d'espaces naturels à artificialiser et nous recentrent sur les milliers de m² disponibles dans le bâti existant. Aujourd'hui le risque majeur est : démolir pour créer les m² nécessaires.

Face à ce risque, l'outil à la disposition du Maire est la réglementation nationale au travers des PLU et des PLUi, et locale au travers du Règlement Municipal des Constructions (RMC) issu de la loi locale du 7 nov 1910, trop peu connu et appliqué...../

..... Mais une difficulté de nature nouvelle est apparue. Le territoire Hanau - La Petite Pierre accuse un recul démographique important et surtout persistant ! Il en résulte que les m² disponibles à la transformation sont nettement supérieurs aux besoins de m² d'habitations nouvelles.

Peut-être pourrions-nous imaginer pouvoir utiliser une partie de ces m² disponibles pour la création d'activités artisanales, tertiaires, d'accueil touristique ?

Ce qui suppose de faire évoluer la pensée réglementaire actuelle qui concentre ces activités hors des zones d'habitation et convaincre les habitants qui, eux, souhaitent le calme, de la nécessité de cette cohabitation qui ramènera de la mixité dans le tissu ancien à remodeler. Une équation difficile mais pas impossible si nous voulons préserver notre patrimoine et maintenir la vie dans nos villages.

Neugartheim :

Sauvegarde d'un rare portail de 1720



Neugartheim - portail de 1720 en juillet 2020 à gauche - © Denis Elbel

À l'arrière du portail se dressaient trois hangars à tabac désaffectés ; la parcelle venait d'être vendue pour y construire deux maisons, mais le permis de démolir du 25 juin 2019 mentionnait exclusivement les trois hangars, pas ce rare porche en plein cintre du début du XVIIIe siècle.

Le jeune propriétaire de la parcelle, Nicolas Trithardt et son épouse Solen, ont alors décidé de le restaurer, ce qui a nécessité son démontage soigné par le tailleur de pierre Thomas Probst. La Communauté de Communes du Kochersberg et de l'Ackerland leur a octroyé le 10 décembre 2020, au titre du fonds Petit Patrimoine, une subvention de 7 900 €, soit 30% du coût des travaux qui se montent à 26 340 €.

Mais en dépit du montant de près de 19 000 € restant à leur charge, ce jeune couple d'infirmiers nouvellement installé à Neugartheim, a donc relevé le défi de restaurer cet élément de patrimoine très rare, car non seulement ce portail a plus de trois siècles, mais sur la clé de voûte est représenté un instrument de musique, un cas unique en Alsace.

Avec le soutien de la Fondation du Patrimoine, le portail a finalement été remonté en 2025 par Thomas Probst.

Zutzendorf :

Une affaire regrettable au pays de Hanau : le maire délégué de Zutzendorf, M. Schini, a signé un PC modificatif, qui a validé toutes les objections formulées par l'ASMA dans son recours contentieux au Tribunal Administratif !



Le massacre patrimonial se poursuit à Zutzendorf, ce village tranquille du Pays de Hanau, jusque-là préservé de la frénésie immobilière.

C'est notre bâti ancien, précisément celui que l'ASMA cherche à sauvegarder depuis 50 ans, qui en est, une fois de plus, la première victime !

Mittelhausen :

Une maison de plus de 400 ans sauvegardée



L'alerte a été donnée le 13 mai 2025 par Nicolas Weber, le patron de GIPA, un promoteur-constructeur membre de l'ASMA, soucieux du devenir d'un rare corps de ferme, qui va changer de mains, par suite du décès de ses propriétaires. Il est, de plus, situé à proximité de la très belle église qui vient d'être réhabilitée au cœur du village.

La solution a d'ores et déjà été trouvée : Nicolas Weber, promoteur soucieux de la sauvegarde du patrimoine, a décidé d'acquérir au plus vite ce corps de ferme d'une vingtaine d'ares ; l'idée est de diviser la propriété pour faire en sorte que des acquéreurs passionnés puissent acquérir cette maison de plus de 400 ans à un prix raisonnable, pour pouvoir se lancer dans sa restauration.

Eurométropole, Strasbourg :

Un immeuble à colombages sauvegardé à l'entrée de Neudorf : la Ville de Strasbourg a fini par accepter de retirer son permis de démolir pour donner suite à l'intervention de l'ASMA et d'une architecte du patrimoine, interpellant l'adjointe sur la démolition prévue !



Brumath :

La Maison RIFF à nouveau menacée



Le 20 avril 2021, il y a plus de 4 ans, l'ASMA avait réussi à sauvegarder une maison remarquable des XVIIe et XVIIIe siècles à Brumath, la maison Riff, le jour où le maire Étienne Wolf avait fini par retirer le permis de démolir qu'il avait signé le 11 mars 2021, un PC qui autorisait la démolition totale de cette maison, et son remplacement par un immeuble d'habitation au profit d'un promoteur privé.

La lettre comminatoire de Stéphane Bern du 16 avril 2021, que nous avons alerté en désespoir de cause, mais aussi la pétition de l'Association des Amis du Patrimoine Brumathois, signée par un millier de personnes, avaient contribué au retrait de ce funeste PC par le maire.

Étienne Wolf s'était alors engagé à la faire restaurer par le bailleur social opérateur de la CeA, Alsace Habitat, dont il est le président (dans son communiqué du 20 avril 2021), ce qui avait été confirmé en juin 2021 par une lettre signée par son Directeur Général : *"Alsace Habitat s'engage à ne pas démolir la maison alsacienne et à la restaurer."*

Il ne s'est rien passé pendant 4 ans et demi, jusqu'à l'affichage, début septembre, d'un nouveau PC signé le 3 septembre 2025 : *"Démolition et reconstruction de la maison patrimoniale"*, en se prévalant même, dans la notice technique du PC, d'un avis favorable de l'ABF de mars 2025, un avis qui n'a jamais existé !

Au contraire, **l'ABF que nous avons consultée, a émis le 26 septembre 2025 un avis défavorable** (ci-dessous) en ajoutant que ce projet *"représente une perte patrimoniale irréparable pour la commune"*.

Stéphane Bern, que nous avons alerté à nouveau en 2025, a adressé à Étienne Wolf un second courrier daté du 6 octobre (ci-dessous) : *"Je suis au regret de vous dire, Monsieur le Maire, malgré tout le respect que je vous dois, que ces deux attitudes ne sont absolument pas dignes de l'élu alsacien que vous êtes."*

Le 20 octobre, l'historien Georges Bischoff a lui aussi renvoyé un second courrier à Étienne Wolf

Nous savons que des solutions existent, puisque nous avons réussi à sauvegarder quantité de maisons qui étaient, elles, vraiment en très mauvais état structurel.

Nous sommes parvenus avec opiniâtreté à faire, dans bien des cas, valoir la solution de la restauration, et notre position est apparue la plus pertinente. Propriétaires et maires nous ont remercié ultérieurement pour cette option qui n'apparaissait pas comme la plus évidente à première vue.

Stéphane Bern à nouveau appelé à la rescousse

Croyez bien que je vais à nouveau écrire au maire de Brumath, qui ne tient pas ses promesses. La maison Riff ne saurait être démolie. J'ai alerté le ministère de la Culture."



Eberbach-Seltz :

Encore une maison à colombages sauvée de la démolition !



Il aura fallu 18 mois pour obtenir du maire d'Eberbach-Seltz, M. Pascal Stoltz, que cette petite maison en chêne, en bon état structurel, ne soit pas démolie pour laisser la place au projet d'immeuble d'Alsace Habitat. La maison a pu être démontée avec soin à l'été 2025, en attendant son heure, celle d'un remontage garanti à Birlenbach.

L'article des DNA du 16 juillet 2025 titrait : « *Une maison alsacienne sauvée de la démolition grâce au soutien de l'ASMA* » ; le journaliste aurait pu rajouter : « *...grâce au soutien de Frédéric Bierry, Président de la CeA* », dont la lettre au maire du 3 juin avait permis de convaincre l' élu plutôt réticent. Rappelons que sous l'Ancien Régime, les maisons à pans de bois étaient considérées par les notaires comme des "meubles", par opposition aux "immeubles", dénomination réservée aux bâtiments construits en pierre.

L'ASMA privilégie toujours la restauration sur place, mais comme l'a souligné Frédéric Bierry, il s'agit là "d'une option permettant d'éviter une démolition et donc une perte irréversible de l'architecture traditionnelle."

12 juin 2025 : le maire accepte la proposition du repreneur présenté par l'ASMA : Jonathan Schneider, un jeune charpentier qui a démonté lui-même la maison pour la reconstruire ultérieurement chez lui, à Birlenbach. L'ASMA se tiendra désormais à la disposition de l'EPF pour toute évaluation patrimoniale. Ce dossier d'Eberbach-Seltz a donc permis d'initier une future collaboration entre l'ASMA et l'EPF d'Alsace !

Weitbruch : retrait du permis de démolir un corps de ferme ! Le 4^{ème} retrait obtenu par l'ASMA, après Engwiller (2023), Entzheim (2024) et Strasbourg Neudorf (janvier 2026).



Une cagnotte en faveur des maisons alsaciennes

« Chère ASMA »

C'est l'en-tête de la lettre que nous a adressée Monsieur Patrick Ostermann, heureux résident du Moulin de Berstett, auquel un article a été consacré dans le Blättel 2022.

Face à cette déclaration irrésistible, l'ASMA ne peut que se réjouir de l'excellente initiative de ce militant et nous avons d'ailleurs le secret espoir qu'il fasse école !

En quoi consiste l'initiative ? À l'occasion de son anniversaire fêté en compagnie d'amis chers, **Patrick a eu l'idée de mettre en place une urne destinée à recueillir des dons à l'ASMA.** Pas moins de 700 euros ont été recueillis, **une belle cagnotte destinée à financer toutes nos actions**, car rappelons le, toutes nos autres démarches sont parfaitement bénévoles. Mais nous les menons avec enthousiasme !

Un tel soutien à notre effort nous redonne de l'élan et renforce notre détermination qui parfois risque de chanceler devant les initiatives malheureuses. Elles sont encore d'actualité mais l'écho et le soutien rencontrés dans l'opinion publique sont de plus en plus perceptibles et nous convainquent de poursuivre notre action car

Les maisons alsaciennes sont l'identité de notre région et l'héritage de notre passé. Éco-conçues, durables et adaptables, elles doivent faire partie de notre futur. Ensemble préservons-les !



Moulin de Berstett - photo : Patrick Ost



4. CONCLUSION :

En 2025 une nouvelle fois, L'ASMA a été un acteur incontournable de la sauvegarde du patrimoine bâti alsacien et a multiplié les actions pour soutenir, sensibiliser, conseiller ou intervenir et sauver. Ses nombreuses visites conseils ont permis à de nombreux propriétaires d'être soutenus pour se lancer, ses Stammtisch réguliers sont des rencontres précieuses pour partager expérience et savoir-faire. Son site Internet, régulièrement enrichi, est une source d'informations pour tous ceux qui s'intéressent au patrimoine bâti et sont soucieux de restaurer leur bien dans le respect des matériaux. Ses nombreuses actions contre les démolitions, que ce soit à l'amiable ou au Tribunal Administratif, et sa poursuite de la politique de protection de nos maisons alsaciennes au travers des PLUi ont cette année encore permis à des maisons de perdurer et de ne pas être irrémédiablement perdues.

Le dossier du PLUi de la CAH – la Communauté d'Agglomération de Haguenau – a été, de loin, le plus chronophage cette année. Malgré notre investissement et la qualité des repérages transmis, réalisés bénévolement, la CAH a tout de même décidé de voter, en décembre 2025, son PLUi sans tenir compte des quelques 2 500 bâtiments que nous avons repérés sur son territoire, et qui, à ce stade, ne sont donc pas protégés. C'est un choix que nous dénonçons, et qui nous a conduits à déposer un recours contentieux au Tribunal Administratif au mois de février 2026.

Ce dossier particulièrement sensible est à l'ordre du jour des prochains mois ; nous espérons, aboutir au même résultat positif qu'en 2021, pour le PLUi de la Communauté de Communes du Kochersberg, dans des conditions tout à fait comparables

L'ASMA remercie l'ensemble de ses soutiens, adhérents et sympathisants, sans qui ses actions ne seraient pas possibles, ainsi que les très nombreuses sentinelles, qui font preuve de vigilance et de réactivité pour sauver l'identité patrimoniale de notre région. Notre motivation est forte, notre engagement pour le patrimoine reste entier !

Denis ELBEL
Président

Bernard DUHEM
Vice-Président